

05-10-2021

**MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA**

Le conseil de la susdite Corporation municipale siège en séance ordinaire ce cinquième jour du mois d'octobre deux mille vingt-et-un à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec

Sont présent(e)s : M. Steeve Thériault, Mme Marilyne Lévesque, M. Gilles DesRosiers, Mme Francine Bard, M. Gabriel D'Anjou et Mme Danielle D'Anjou formant quorum du susdit-conseil, sous la présidence du maire, M. René Lavoie.

Assiste également à la séance la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Micheline Lavoie.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers et aux nouvelles conseillères et leur souhaite bonne continuité dans leur mandat.

2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

170-10-21

Il est proposé par la conseillère Francine Bard et résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1 Ouverture de la séance ordinaire
- 2 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3 Mot du maire
- 4 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture des procès-verbaux de septembre 2021
 - 4.1 Séance ordinaire du 7 septembre 2021
 - 4.2 Séance extraordinaire du 16 septembre 2021
- 5 Rapports d'activités et autres dossiers
- 6 Acceptation des comptes
- 7 Fin de la probation de Mme Micheline Lavoie
- 8 Prolongation de réalisation de la mise à jour de la politique familiale
- 9 Modification du budget de l'OMH
- 10 Tarifs du Lieu d'enfouissement technique de Rivière-du-Loup pour 2022
- 11 Entente avec Société Via de Rivière-du-Loup pour le traitement des matières recyclables
- 12 Changement de nom du Centre récréatif
- 13 Rénovation de l'édifice du Parc Garneau
- 14 Évaluation du système de chauffage au garage municipal
- 15 Réfection des galeries et de la montée pour handicapé(e)s du centre communautaire
- 16 Rémunération du personnel pour les élections municipales
- 17 Grand ménage du bureau municipal et de la bibliothèque
- 18 Dons et commandites
 - 18.1 Club Lions et Fondation de l'Hôpital Notre-Dame de Fatima
 - 18.2 Fondation des maladies du cœur et de l'AVC
 - 18.3 Salle André-Gagnon
 - 18.4 Album des finissants de l'École polyvalente La Pocatière
- 19 Correspondance
- 20 Varia
 - 20.1 Nomination d'un maire ou d'une mairesse suppléant(e)
 - 20.2 Nomination d'un(e) représentant(e) aux réunions de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska ouest
 - 20.3 Nomination d'un(e) représentant(e) aux réunions de la Régie intermunicipale de protection incendie du Kamouraska ouest
- 21 Rapport des conseillers et présentation des nouveaux et nouvelles élu(e)s
- 22 Période des questions adressées au conseil par le public
- 23 Levée de la séance ordinaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Mot du maire

Monsieur le maire remercie les citoyennes et les citoyens de leur présence au conseil. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux et aux nouvelles élu(e)s et leur fait un résumé de la tenue à suivre lors des séances du conseil.

4. **Approbation, adoption, modification et dispense de lecture des procès-verbaux de 16 septembre 2021**

4.1 Séance ordinaire du 7 septembre 2021

171-10-21

CONSIDÉRANT que tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de

APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, avec dispense de lecture, et de l'adopter tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Séance extraordinaire du 16 septembre 2021

172-10-21

CONSIDÉRANT que tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu de

APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2021, avec dispense de lecture, et de l'adopter tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. **Rapports d'activités et autres dossiers**

Avis est donné que le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe a été déposé sur le serveur du conseil sans papier.

6. **Acceptation des comptes**

173-10-21

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu de

APPROUVER le paiement des comptes payés et à payer à la séance du 5 octobre 2021, totalisant une somme de **115 249,04 \$** comme il apparaît dans la liste déposée;

AUTORISER la secrétaire-trésorière adjointe à en faire le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N. B. : Prendre note que la liste des dépenses mensuelles est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal.

7. **Fin de la probation de Mme Micheline Lavoie**

174-10-21

CONSIDÉRANT que la période de probation prévue au contrat lors de l'embauche de Mme Micheline Lavoie comme secrétaire-trésorière adjointe prend fin le 12 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que le travail réalisé par Mme Micheline Lavoie depuis son entrée en fonction répond aux exigences du conseil;

Il est proposé par la conseillère Francine Bard et résolu de

CONFIRMER la fin de la période de probation de Mme Micheline Lavoie à titre de secrétaire-trésorière adjointe et son embauche de façon permanente à compter du 12 octobre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. **Prolongation de réalisation de la mise à jour de la politique familiale**

175-10-21

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;

- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT l'annonce en mars 2018 d'une aide financière du Ministère de 5 250 \$ à la municipalité de St-Gabriel-Lalemant pour la réalisation de la mise à jour de la politique de la famille;

CONSIDÉRANT que la convention financière signée en avril 2018 avec le Ministère est venue à échéance en mars 2020, que la prolongation obtenue vient à échéance en mars 2023 et que celle-ci prévoit le versement des sommes après la réalisation complète de la mise à jour de la Politique de la famille et sa reddition de compte finale;

CONSIDÉRANT qu'en adoptant une politique familiale municipale, la Municipalité veut améliorer la qualité de vie des familles et mettre en œuvre une stratégie pour attirer de nouvelles familles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales mais que son adoption a été retardée dû à l'absence prolongée de l'agente de développement et du directeur général;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu de

AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à demander au ministère de la Famille de reporter à mars 2023 la réalisation de la mise à jour de la politique et sa reddition de compte;

AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe, à signer les documents avec le Ministère au nom de la municipalité de St-Gabriel-Lalemant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Modification du budget de l'OMH

176-10-21

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Gabriel-Lalemant a reçu un budget révisé de l'OMH de St-Gabriel pour l'installation d'un air climatisé dans le salon communautaire du HLM;

CONSIDÉRANT que le montant supplémentaire du budget est de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que la participation de la Municipalité sera de 500 \$ de plus que le budget initial;

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de

QUE la municipalité de St-Gabriel-Lalemant accepte le budget révisé de l'OMH de St-Gabriel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2022

177-10-21

Il est proposé par la conseillère Marilyne Lévesque et résolu

QUE la municipalité de St-Gabriel-Lalemant accepte les tarifs du Lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2022 à 96 \$/tonne métrique, tel qu'il est mentionné dans l'avis public de la Ville de Rivière-du-Loup du 15 septembre 2021. Il est à noter que tout tonnage excédentaire qui ne permettrait pas d'atteindre le ratio de 15 % de matière dirigée à l'usine de biométhanisation portera un tarif de 160 \$/tonne métrique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Entente avec Société VIA de Rivière-du-Loup pour le traitement des matières recyclables

178-10-21

CONSIDÉRANT que le 9 septembre 2021, le Groupe Bouffard a envoyé une lettre à la Municipalité en mentionnant qu'il fermait son centre de traitement des matières recyclables de St-Pascal en date du 31 décembre 2021 et qu'il n'était plus en mesure d'honorer son contrat;

CONSIDÉRANT que cet avis a été envoyé aux cinq municipalités de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la Régie ont mandaté Mme Isabelle Michaud, directrice générale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, pour faire une demande de prix auprès de la Société VIA située à Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre de la Société VIA à 91\$/tonne, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour son centre de traitement de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que ce contrat représente environ un montant de 16 440 \$ pour les trois années et qu'il respecte notre règlement de gestion contractuelle pour la passation de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu

QUE la municipalité de St-Gabriel-Lalemant accepte le contrat de la Société VIA;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le contrat de traitement des matières recyclables conclu entre la Municipalité et la Société VIA, représenté par M. Jean-Sébastien Daigle;

QUE cette résolution soit envoyée à la directrice générale de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest pour que celle-ci puisse préparer le circuit et l'horaire du transport en lien avec le nouveau lieu de déchargement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Changement de nom du Centre récréatif

179-10-21

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Gabriel-Lalemant a aménagé dans le Parc Garneau, il y a quelques années, un bloc sanitaire dans lequel on retrouve des douches pour les joueurs, des toilettes, un compteur de points et le contrôle des lumières du terrain de balle molle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut bénéficier d'une aide financière pour la rénovation de bâtiments municipaux autres que les centres sportifs;

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé dans le parc Garneau est utilisé à plus de 50 % par le cercle des Fermières;

CONSIDÉRANT que le sous-sol de ce même bâtiment peut servir de lieu de rencontre pour divers comités ou pour les citoyennes et citoyens de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu

QUE la Municipalité nomme le bâtiment « Édifice du Parc Garneau »;

QUE la municipalité de St-Gabriel-Lalemant procède à la rénovation extérieure de l'édifice du Parc Garneau;

QUE les lettres sur le toit soient retirées et une affiche installée avec le nouveau nom et la nouvelle vocation de l'édifice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Rénovation de l'édifice du Parc Garneau

180-10-21

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la rénovation de l'édifice du Parc Garneau;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Gabriel-Lalemant bénéficie d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de Construction Pierre Bonenfant inc. pour la rénovation extérieure de l'édifice au coût de 39 391,89 \$, taxes incluses, les travaux excluant la peinture du revêtement en tôle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de Plâtre et peinture Serge Dubé, pour les travaux de peinture sur le revêtement extérieur en tôle, au coût de 13 540,75 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de Ultima Fenestration pour l'achat de fenêtres et portes, au coût de 12 423,53 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu

QUE la municipalité de St-Gabriel-Lalemant procède à l'achat des portes et fenêtres auprès de Ultima Fenestration, selon la soumission déposée;

QUE la Municipalité accorde les contrats aux deux entreprises pour les travaux de l'édifice du Parc Garneau, soit Construction Pierre Bonenfant inc. et Plâtre et peinture Serge Dubé, selon les soumissions déposées;

QUE le projet soit soumis au Programme d'aide pour les bâtiments municipaux (PRABAM) pour les crédits budgétaires;

QUE la Municipalité assume sa part des coûts à même son budget courant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Évaluation du système de chauffage au garage municipal

181-10-21

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Gabriel-Lalemant désire faire une évaluation du système de chauffage du garage municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre de service de Ecotech CG SENC au montant de 1 241,73 \$, taxes incluses, pour des travaux de consultation en efficacité énergétique;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu

QUE la municipalité de St-Gabriel-Lalemant retienne l'offre de service de Ecotech CG SENC, selon la soumission déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Réfection des galeries et de la montée pour handicapé(e)s du centre communautaire

182-10-21

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre aux normes l'accès au centre communautaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Gabriel-Lalemant a reçu deux soumissions de Revêtement Scorpion D.J.P., soit :

- Accès aux personnes handicapées, incluant la galerie de la porte principale, au montant de 12 362,11 \$, taxes incluses;
- Galerie et escalier de gauche au montant de 4 024,13 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut se prévaloir du Programme de rénovation des bâtiments municipaux (PRABAM);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Francine Bard et résolu

QUE la municipalité de St-Gabriel-Lalemant accorde les deux contrats de rénovation des accès au centre communautaire à Revêtement Scorpion D.J.P., selon les soumissions déposées;

QUE les coûts soient présentés au Programme de rénovation des bâtiments municipaux (PRABAM) et que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts à même son budget courant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Rémunération du personnel pour les élections municipales

183-10-21

CONSIDÉRANT la tenue d'élections municipales le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Gabriel-Lalemant désire uniformiser le taux salarial de tous les postes à combler pour les élections;

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu

QUE la municipalité de St-Gabriel-Lalemant fixe le taux horaire à 20 \$/heure pour toutes les personnes qui occuperont un poste aux élections municipales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Grand ménage du bureau municipal et de la bibliothèque

184-10-21

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire le grand ménage du bureau municipal et de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission de Kam-Aide pour un montant de 1 784,99 \$, taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu

QUE la Municipalité donne le contrat du grand ménage du bureau municipal et de la bibliothèque à Kam-Aide, selon la soumission déposée;

QUE les crédits budgétaires soient pris dans le surplus libre accumulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. Dons et commandites

19.1 Club Lions et Fondation de l'Hôpital Notre-Dame de Fatima

185-10-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu

QUE la municipalité refuse la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19.2 Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

186-10-21

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu

QUE la municipalité refuse la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19.3 Salle André-Gagnon

187-10-21

Il est proposé par la conseillère Francine Bard et résolu

QUE la municipalité retienne la demande suivante :

- Un don de 100 \$ à la Salle André-Gagnon pour sa campagne de financement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19.4 Album des finissant(e)s de l'École polyvalente La Pocatière

188-10-21

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu

QUE la municipalité retienne la demande suivante :

- Une commandite de 75 \$ pour l'album des finissant(e)s de l'École polyvalente La Pocatière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Correspondance

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier.

20. Varia

21.1 Nomination d'un maire ou d'une mairesse suppléant(e)

189-10-21

CONSIDÉRANT que l'article 116 du Code municipal prévoit que « Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplir les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés »;

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu

QUE la conseillère Danielle D'Anjou soit nommée mairesse suppléante pour le reste de la période allant jusqu'à l'élection du prochain maire, soit le 7 novembre 2021, et ce, avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires de la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21.2 Nomination d'un(e) représentant(e) aux réunions de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska ouest

190-10-21

CONSIDÉRANT que la nomination des représentant(e)s de la municipalité de St-Gabriel-Lalemant ne se fera qu'après l'élection du nouveau maire le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit être représentée auprès de la Régie des matières résiduelles;

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu

QUE la conseillère Marilyne Lévesque assiste aux rencontres de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska ouest jusqu'à la nomination d'un(e) représentant(e) officiel(le) de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22.3 Nomination d'un(e) représentant(e) aux réunions de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest

191-10-21

CONSIDÉRANT que la nomination des représentant(e)s de la municipalité de St-Gabriel-Lalemant ne se fera qu'après l'élection du nouveau maire le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit être représentée auprès de la Régie des incendies;

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu

QUE M. René Lavoie assiste aux rencontres de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest jusqu'à la nomination d'un(e) représentant(e) officiel(le) de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. Rapport des conseillères et des conseillers

Les conseillères et les conseillers font état des activités et des rencontres auxquelles elles et ils ont assisté le mois dernier ou celles à venir.

22. Période des questions adressées au conseil par le public

La période de questions a eu lieu mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

23. Levée de la séance ordinaire

192-10-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance ordinaire est levée à 20 h 20.

L'ENSEMBLE DE CE PROCÈS-VERBAL EST SUJET À ADOPTION LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RENÉ LAVOIE, maire

MICHELINE LAVOIE, directrice générale et
secrétaire-trésorière adjointe